



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de La Réunion

Pôle régional santé publique
Et cohésion sociale

Direction Régionale
Des Affaires Sanitaires et Sociales
MR/HD

ARRETE N° 23 /DRASS/BEC
portant nomination du jury du diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste
au Groupe Hospitalier Sud Réunion
Session 2006

---O---

LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la légion d'honneur

Vu la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département et l'ensemble des actes subséquents qui l'ont complétée ou modifiée ;

Vu le décret n° 88-903 du 30 août 1988 modifié créant un diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2000 modifiant de précédents arrêtés relatifs aux formations et examens paramédicaux relevant de la compétence du secrétariat d'Etat à la santé et à l'action sociale ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2002 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;

Vu la décision n° 2981/DRASS/IS du 11 octobre 2001 portant agrément d'une école préparant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste au Groupe Hospitalier Sud Réunion ;

Sur les propositions du directeur régional des affaires sanitaires et sociales après avis du directeur de l'institut de formation des infirmiers anesthésistes.

ARRETE :

Article 1^{er} : Le jury du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste au Groupe Hospitalier Sud Réunion est ainsi composé :

- Madame la directrice régionale des affaires sanitaires et sociales, présidente, ou son représentant ;
- Madame le Docteur DEPRET Véronique, praticienne hospitalière anesthésiste réanimatrice au Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon ;
- Monsieur ESTRIER Jean-Marc, directeur de l'école d'IADE du C.H.R. de Toulouse ;

./.

- Monsieur le Docteur HAMOUD Mohamed, praticien hospitalier anesthésiste réanimateur au Centre Hospitalier Gabriel Martin ;
- Madame KON-SUN-TACK Nicole, infirmière anesthésiste diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon ;
- Monsieur le Docteur LECHARNY Jean-Baptiste, praticien hospitalier anesthésiste réanimateur au Groupe Hospitalier Sud Réunion ;
- Monsieur le professeur PINAUD, conseiller scientifique de l'école d'IADE du CHU de Nantes ;
- Madame ROUSSEAU Catherine, infirmière anesthésiste diplômée d'Etat au Groupe Hospitalier Sud Réunion ;
- Monsieur ROLLAND Christian, infirmier anesthésiste diplômé d'Etat au Centre Hospitalier Gabriel Martin.

Suppléants praticiens hospitaliers anesthésistes réanimateurs :

- Docteur HERBRETEAU Loïc au Centre Hospitalier Gabriel Martin ;
- Docteur MAZOUZI Soraya au Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon ;
- Docteur MICHEL Didier au Groupe Hospitalier Sud Réunion.

Suppléants infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat :

- Madame CRESSANT Corine au Groupe Hospitalier Sud Réunion ;
- Monsieur GAUTHIER Alain au Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon ;
- Madame XISTE Corinne au Groupe Hospitalier Gabriel Martin.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice régionale des affaires sanitaires et sociales et le directeur du groupe hospitalier sud Réunion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 6 juin 2006

Pour le Préfet
La Directrice Régionale
des Affaires Sanitaires et Sociales,

Flore THEROND-RIVANI